

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2017

EXPOSE

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE.
DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2017 (OU BUDGET SUPPLEMENTAIRE)**

Comme le Compte Administratif, le Budget Supplémentaire comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Son élaboration se justifie principalement par :

- l'affectation des excédents de gestion 2016 qui viennent compléter les inscriptions du Budget Primitif 2017 ;
- les reports de subventions et participations destinées au financement des investissements ;
- les Reports de Crédits pour les investissements à réaliser prévus dans les budgets précédents ;
- les ajustements budgétaires nécessaires.

Le Budget Supplémentaire 2017 s'élève à **21 731 000 €uros** répartis à hauteur de **1 067 000 €uros** pour le **fonctionnement** (1 209 000 € en 2016) et **20 664 000 €uros** pour l'**investissement** (20 549 000 € en 2016). Pour mémoire, celui de 2016 s'élevait à 21 758 000 €uros (soit - 27 000 €uros ou - 0,12 %).

Comme suite au constat établi lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 puis du Budget Primitif 2017, et dans l'attente des directives qui seront arrêtées par le nouveau gouvernement à l'encontre des collectivités locales, il est proposé de maintenir une quote-part de l'excédent 2016 en section de Fonctionnement, soit 1 Million d'€uros (comme l'an passé), afin de financer quelques inscriptions nouvelles, dans le respect du principe de prudence nécessaire pour l'équilibre du Budget 2018.

Ce Budget Supplémentaire 2017 intègre, en section d'Investissement, une augmentation de 115 000 €uros (+0,56%), due principalement à l'inscription de l'affectation du résultat 2016 de fonctionnement. Quant à la section de fonctionnement, elle connaît une diminution de 142 000 € (-11,75%) due à l'ajustement des recettes fiscales moins importantes que prévues.

Il convient toutefois de remarquer que le montant des investissements au titre de 2017 peut être évalué à **7,85 *** millions d'€uros, le solde représentant les reports de crédits. Pour 2016, ce montant était de 6,78 millions d'€uros.

* Dépenses d'équipement majorées des travaux en régie (hors 4581) ou ratio n°4 déduction des reports (hors 4581).

I - Section de fonctionnement : Elle s'équilibre à **1 067 000 €uros**. (Pour mémoire, BP 2017 : 18 820 000 €)

Au niveau des **recettes** (pages 18 et 19), nous devons distinguer :

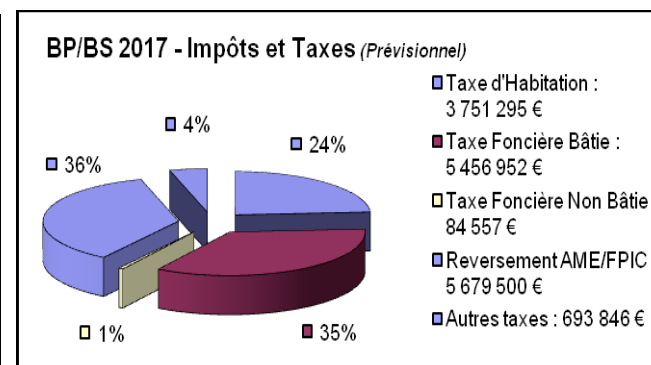
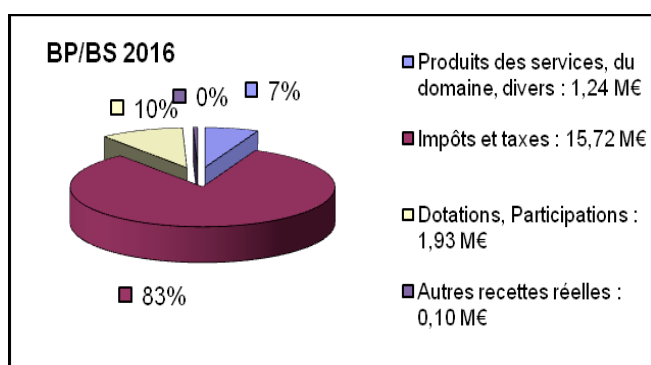
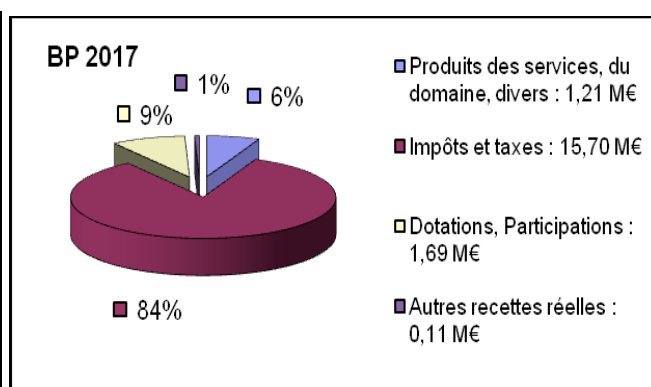
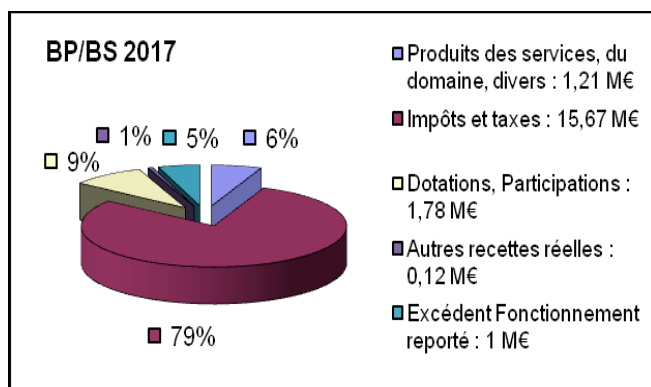
Les recettes supplémentaires

Compensation Taxe Habitation ¹ :	146 000 €
Dotation de Solidarité Communautaire ² :	110 000 €
Fonds de Péréquation Recettes Intercommunales et Communales - Reversement :	29 000 €
Autres Participations & Recettes (Produits du domaine, Location, Europe, Remboursement...) :	13 400 €
Excédent de Fonctionnement 2016 (pour partie) :	1 000 000 €
Sous/Total :	1 298 400 €

Les moins values de recettes

Contributions directes ¹ :	- 177 000 €
Dotation Globale de Fonctionnement ³ :	- 33 600 €
Compensation Taxe Professionnelle & Taxe Foncière Bâtie :	- 20 800 €
Sous/Total :	- 231 400 €

Total Recettes de Fonctionnement : 1 067 000 €



¹ Il est précisé que la comparaison se fera entre les bases réelles N-1 et les bases prévisionnelles N.

Concernant la TFBP, malgré la mise en place d'un dispositif de neutralisation suite à la Révision des Valeurs Locatives sur les Locaux Professionnels (RVLLP,) il est à constater une baisse due principalement à la requalification de locaux industriels entraînant une perte de base (~100 000 €).

Concernant la TH, il en résulte une diminution des bases principalement liée à l'exonération « vieux parents (~740 000 €) ». Toutefois, l'exonération de droit est compensée cette année par les allocations compensatrices de TH en hausse. Il est à noter également une hausse des montants liés à l'abattement pour charge de famille, à la tranche de cotisation la plus faible et à l'exonération des logements neufs sociaux.

Pour mémoire, le prévisionnel 2017 a été calculé sur les bases prévisionnelles 2016 revalorisées de 0,9% au lieu de 0,4% réellement arrêté. Toutefois, les bases de TH communiquées en 2016 aux Collectivités n'intégraient pas l'article 75 de la loi de Finances pour 2016 relatif à la reconduction de l'exonération de TH et TF au profit de certains contribuables économiquement faibles dits « vieux parents » (+60 ans, veuves...)... d'où une surestimation des bases de l'ordre de 2%.

		TH		THLV		TFB		TFNB	
2016 Prévisionnel	BASE	18 473 525		181 475		18 054 000		113 300	
	TAUX	20,5		20,5		30,34		73,72	
	PRODUIT	3 787 073		37 202		5 477 584		83 525	
2016 Réalisé	BASE	17 810 336	-663 189	226 520	45 045	18 091 904	37 904	113 690	390
	TAUX	20,5	-3,59%	20,5		30,34	0,21%	73,72	
	PRODUIT	3 651 119		46 437		5 489 084		83 812	
2017 Prévisionnel	BASE	18 071 574	261 238	227 426	906	17 986 000	-105 904	114 700	1 010
	TAUX	20,5	1,47%	20,5		30,34	-0,59%	73,72	
	PRODUIT	3 704 673		46 622		5 456 952		84 557	

² L'AME a décidé de maintenir pour les trois ans à venir (de 2017 à 2019) le montant de la DSC attribué nominativement en 2016. Le prévisionnel 2017 intégrait une baisse identique à celle de 2016 dans l'attente de la décision de l'AME.

Amilly	2017	2016	2015	2014	2013	2012
D.S.C.	352 023	352 023	511 345	546 680	700 870	700 870
F.P.I.C.	-42 161	-7 688	13 942	19 413	-37 950	-13 741
Total	309 862	344 335	525 287	566 093	662 920	687 129
<i>Ecart N/N-1</i>	<i>-34 473</i>	<i>-180 952</i>	<i>-40 806</i>	<i>-96 827</i>	<i>-24 209</i>	

³ La diminution de la DGF provient principalement de la part « écrêtement » malgré la dynamique de la population. Précédemment limité à 3% de la DGF N-1, ses modalités de calculs ont été revues pour 2017 avec pour effet de diminuer ou augmenter de manière substantielle l'écrêtement appliqué à certaines communes. Plafonné à 1% des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) du compte de gestion concerné (2015), l'écrêtement tient dorénavant compte de la population mais surtout du rapport entre le potentiel fiscal par habitant de la commune et 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant (2016 : 1282,92 Amilly contre 460,31 au niveau national). Le taux fixé pour le redressement des finances publiques est de 0,95% des RRF.

	Attribution			Dont Part		
	Montant	Evolution	%	Ecrêtement	Population	Redressement
2013	1 640 955	-26 270	-1,58%			
2014	1 501 632	-139 323	-8,49%			-142 945
2015	1 095 645	-405 987	-27,04%	-45 049	-793	-358 881
2016	741 433	-354 212	-32,33%	-32 869	44 398	-365 741
2017	496 369	-245 064	-33,05%	-107 176	44 259	-182 147

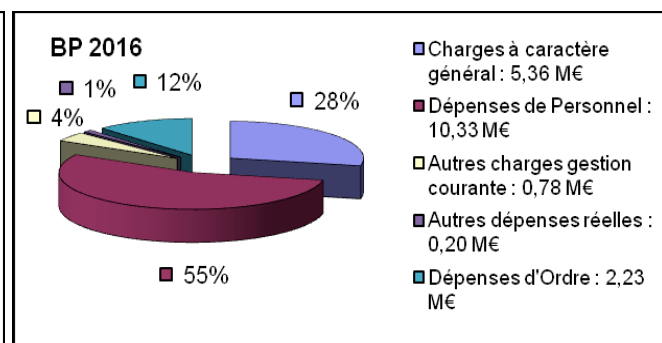
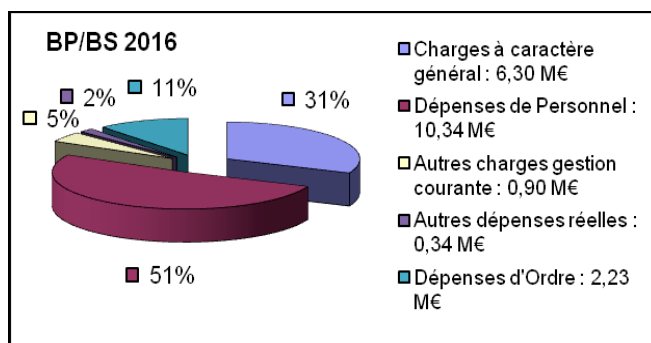
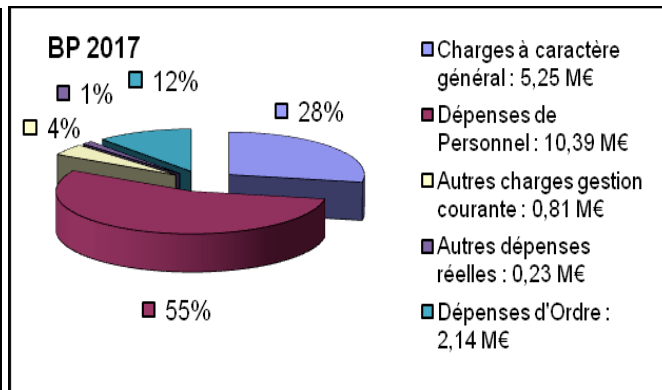
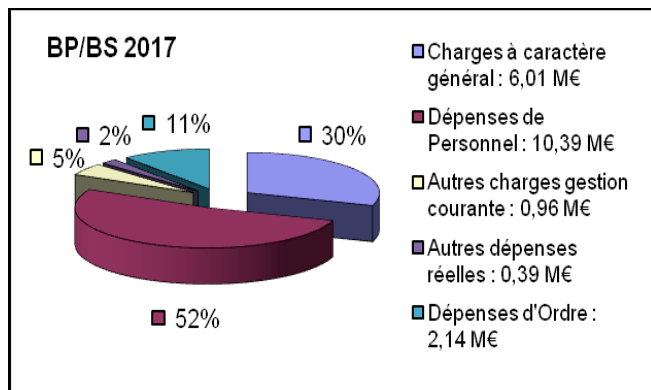
Au niveau des **dépenses** (pages 15 à 17), les opérations principales sont reprises ci-après :

Fonds de Péréquation Recettes Intercommunales et Communales - Prélèvement :	56 500 €
Charges générales - Prestations de services (Vacations, Publication, Fête de l'Europe, Espaces verts...) :	96 700 €
Charges de gestion et diverses - Prestations de services (FIPHP, Subventions, Redevances...) :	18 800 €
Dépenses non affectées (Chap. « 011 » 668 000 € - « 65 » 127 000 € - « 67 » 100 000 €) :	895 000 €

Total Dépenses de Fonctionnement : 1 067 000 €

Les charges générales relatives aux prestations de services intègrent notamment une enveloppe de 60 000 € relative aux rémunérations des vacations (dont EJV) auprès du Guichet Unique ; une étude pour la mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics pour 26 000 € ; un ajustement pour la Fête de l'Europe à hauteur de 6 000 € (régularisation 2016 + 2017) ainsi qu'une enveloppe de 5 000 € pour un livre promotionnel sur la Ville... Le chapitre « 011 » fait également l'objet de régularisations de comptes compensés par des virements de crédits en interne (Entretien voies, réseaux et matériels, honoraires...).

Les charges de gestion courante comprennent principalement un complément de crédits de 12 500 € pour la contribution au Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées. Cette contribution s'élevait à 9 610 € sur 2016 pour atteindre 21 757,50 € sur 2017. Il est également à noter la prévision d'une subvention de 2 100 € à l'Association « Amilly Rallye l'Europe » au titre du 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Nordwalde, ainsi qu'une enveloppe complémentaire de 3 000 € au titre des certificats électroniques... toutes deux compensées par des virements de crédits du chapitre « 011 » ...



II - Section d'investissement : Elle s'équilibre à 20 664 000 Euros. (Pour mémoire, BP 2016 : 4 191 000 €)

Les recettes (pages 22 et 23 pour le détail) :

Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé (arrondi) : 3 792 657 €
(Pour 2015, cet excédent était de 3 612 828,35 Euros)

Excédent d'investissement 2016 (arrondi) : 13 269 086 €
(Pour 2015, cet excédent était de 14 779 591,75 Euros)

(Annexe page 122) **Reports de subventions et participations 2016 : 1 747 500 €**

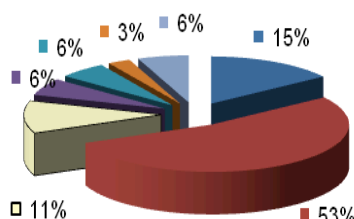
- ✓ Participations de l'AME - Voiries (Mormant, Régniers, Tuilerie): 296 000 €
- ✓ Subventions Centre d'Art Contemporain (Etat, Région, Département - Bâti + Mat.) : 465 000 €
- ✓ Subventions Petite Enfance (Région, CAF : Subvention, Prêt) : 417 900 €
- ✓ Subventions Centre de Loisirs (Etat, Région) : 367 500 €
- ✓ Subventions Stade Clériceau (Etat, Région) : 140 000 €
- ✓ Subventions Extension garderie Viroy élémentaire (CAF) : 33 700 €
- ✓ Subventions Terrains Plans d'Eau Vallée du Loing (AESN, Département) : 12 600 €
- ✓ Subventions Fonds d'Aide à la Voirie Communale (Département) : 10 800 €
- ✓ Cessions de terrains (Saillard, Garreau...) : 4 000 €

Inscriptions nouvelles 2017 : 1 854 757 €

- ✓ Cession de terrains (Parcelle AC 759 entre Rue Paucourt et Schweitzer) : 144 000 €
- ✓ Vestiaires Stade Clériceau (Département) : 122 000 €
- ✓ Moulin Bardin (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal) : 154 800 €
- ✓ Gymnase Clos-Vinot (Contrat Départemental Projet Structurant Territoire AME) : 287 200 €
- ✓ Etude énergétique Bâtiments communaux (ADEME) : 23 150 €
- ✓ Petite Enfance (Régularisation inventaire comptable suite construction) : 70 000 €
- ✓ Voirie Communale (Fonds d'Aide Départemental à la Voirie Communale) : 20 050 €
- ✓ Construction d'un Stand de Tir (Opération sous Mandat AME) : 1 029 000 €
- ✓ Subventions/Divers (TLE, Dépôt garantie, Mainlevée, Eglise Brg, P.Enfance, Amende, ALSH) : 4 557 €

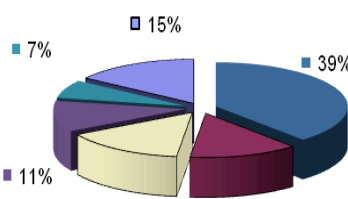
Total Recettes d'Investissement : 20 664 000 €

BP/BS 2017



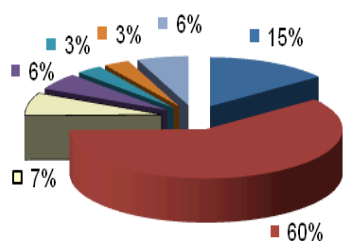
- Excédent FCT 2016 capitalisé : 3,79 M€
- Excédent INV 2016 : 13,27 M€
- Subv. Investissement/ Prêt : 2,76 M€
- Dotations, Fonds, Recettes divers : 1,46 M€
- Opérations S/mandat/Cpte de Tiers : 1,41 M€
- Autres Recettes d'ordre : 0,66 M€
- Prélèvement : 1,5 M€

Budget Recettes 2017 (Hors Reports & Excédent INV)



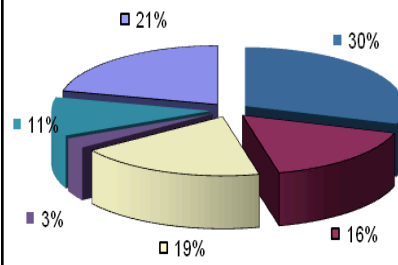
- Excédent FCT 2016 capitalisé : 3,79 M€
- Subv. Investissement/ Prêt : 1,31 M€
- Dotations, Fonds, Recettes divers : 1,46 M€
- Opérations S/mandat/Cpte de Tiers : 1,12 M€
- Autres Recettes d'ordre : 0,66 M€
- Prélèvement : 1,5 M€

BP/BS 2016



- Excédent FCT 2015 capitalisé : 3,61 M€
- Excédent INV 2015 : 14,78 M€
- Subv. Investissement/ Prêt : 1,84 M€
- Dotations, Fonds, Recettes divers : 1,37 M€
- Opérations S/mandat/Cpte de Tiers : 0,76 M€
- Autres Recettes d'ordre : 0,75 M€
- Prélèvement : 1,5 M€

Budget Recettes 2016 (Hors Reports & Excédent INV)



- Solde Excédent FCT 2015 capitalisé : 2,11 M€
- Subv. Investissement/ Prêt : 1,16 M€
- Dotations, Fonds, Recettes divers : 1,34 M€
- Opérations S/mandat/Cpte de Tiers : 0,20 M€
- Autres Recettes d'ordre : 0,75 M€

Les **dépenses** (pages 20 et 21) comprennent :

↳ Les crédits reportés de l'exercice 2016 pour l'ensemble (Annexe Pages 123 à 126) :	15 820 500 €
✓ Divers Foncier (Voirie, Plan d'eau, Presteux, Stade, C.Chaplin, St Benoît, Réserves...)	278 700 €
✓ Tanneries (bâtiments 1, 2/3 & 4) :	209 820 €
✓ Ferme du Bourg :	1 165 240 €
✓ Petite Enfance :	274 930 €
✓ Hôtel de Ville :	493 000 €
✓ Salle du Bourg :	665 970 €
✓ Stade Clériceau (vestiaires) :	939 780 €
✓ Aménagement Vallée du Loing - Moulin Bardin :	618 360 €
✓ Maison des Associations (salles Logement Fiette) :	506 790 €
✓ Eglise de Saint Firmin :	675 900 €
✓ Restaurant scolaire du Clos-Vinot :	1 775 870 €
✓ Logements/Bureaux Viroy élémentaire :	377 910 €
✓ Ecole Viroy élémentaire :	830 160 €
✓ Maison Mory :	95 710 €
✓ Ecole Clos-Vinot élémentaire :	1 044 050 €
✓ Centre de Loisirs :	1 883 430 €
✓ Espace Jean Vilar :	113 510 €
✓ Ecole Saint Firmin maternelle :	546 100 €
✓ Services Techniques Aménagement du Territoire Espaces Verts :	718 000 €
✓ Restaurant scolaire de Viroy élémentaire :	200 000 €
✓ Gymnase du Clos-vinot :	100 000 €
✓ Divers Bâtiments (Tennis-CTI-SF-Energies-Goths mat-Cuisine centrale-Pailleterie-Dojo-MJA-STAT-....) :	211 270 €

✓ Travaux de voirie jumelés avec l'AME :	627 500 €
✓ Travaux de réfection de voirie :	474 400 €
✓ Plans d'Eau Vallée du Loing (Préservation milieu naturel) :	182 500 €
✓ Eclairage Public :	106 200 €
✓ City Park :	50 000 €
✓ Travaux de voirie divers (PAVE accessibilité, Vidéo protection, Défense Incendie, ERDF, Plans, SPS...) :	66 000 €
✓ 1 ^{er} Equipement Petite Enfance :	175 740 €
✓ Informatique :	111 800 €
✓ 1 ^{er} Equipement Tanneries :	137 300 €
✓ Parc automobile (dont 2 véhicules électriques) :	68 400 €
✓ Matériels (EJV, Piscine, Musique, Port Folio, Tableau Eglise, Mobiliers scolaires et Administr. ...) :	96 160 €

↳ **Les demandes nouvelles au titre de la D.M. N°1 de 2017 :** **4 843 500 €**

1°) Voiries : **210 000 €**

✓ Aménagement urbain parking site Ferme du Bourg Rue Saint Loup :	150 000 €
✓ Eclairage Public (Complément enveloppe dont Brosseronde) :	49 000 €
✓ Divers (Passerelle Parc Pailleterie) :	11 000 €

2°) Bâtiments (Hors AME) : **3 478 500 €**

✓ Réhabilitation Ecole Clos-Vinot élémentaire (complément) :	1 265 000 €
✓ Réhabilitation Eglise Saint Firmin (Complément) :	463 000 €
✓ Création Orgue Eglise Saint Firmin :	200 000 €
✓ Réaménagement Logements Viroy Elémentaire en Bureaux (Complément) :	112 000 €
✓ Réhabilitation Moulin Bardin (Complément) :	325 000 €
✓ Construction Gymnase du Clos-Vinot :	1 372 000 €
✓ Extension/Réaménagement des Services Techniques (Cerveau) :	223 000 €
✓ Réhabilitation/Extension Vestiaires du Stade (Complément) :	80 200 €
✓ Construction Maison Petite Enfance (dont 70 000 € Régularisation Inventaire Comptable) :	108 200 €
✓ Bâtiments sportifs (Piscine (Alarme-Meuble à langer-Vestiaires), Tennis, Dojo, Plateau EPS Viroy) :	58 400 €
✓ Groupe scolaire des Goths et Clos-Vinot maternelle (Sécurisation accès école) :	80 000 €
✓ Réaménagement Viroy Elémentaire (dont extension Garderies) :	-30 000 €
✓ Construction de bâtiments pour le Centre de Loisirs :	-460 000 €
✓ Réhabilitation Extension Maison Taraud :	-90 000 €
✓ Construction Restaurant scolaire Clos-Vinot :	-189 500 €
✓ Réhabilitation Bureaux Municipaux (Salle du Bourg) :	-118 900 €
✓ Divers (ClosV/Mat Sol Meuble rangement, SFirm/Prim Etagère, Cantine Goths Stores, Réseau d'air/Serrures/Porte STAT, Propriété Veyre Climatisation, Pailleterie Chauffage, Tanneries, Eglise SFirm Garde-Corps, Boulangerie Pignon ...) :	80 100 €

3°) Opération Sous Mandat Bâtiment : **1 029 000 €**

✓ Création d'un Stand de Tir :	1 029 000 €
--------------------------------	-------------

4°) Matériels : **126 000 €**

✓ Education/Enfance (Tablettes informatiques, lave-vaisselle SFirm/Prim – Projecteur mobile, Blinder...) :	35 950 €
✓ Parc automobile (Véhicule police, Pont élévateur, Etabli, Armoire) :	49 000 €
✓ Mobilier administratif (1 ^{er} équipement Ferme du Bourg & Salle du Bourg, Destructeur...) :	35 650 €
✓ Divers services (dont matériels divers) :	5 400 €
(+39 400 € : Espace convivialité Médiathèque, 1 ^{er} équipement vestiaires Stade, Illuminations de Noël, Aspirateur de chantier, Caméra thermique, Echelle, WC chimiques, œuvre d'art... ; -34 000 € : Matériel/Mobilier P.Enfance)	

5°) Travaux en régie : 0 €

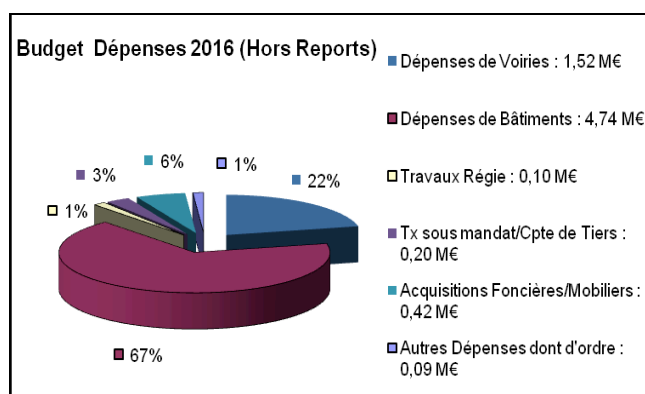
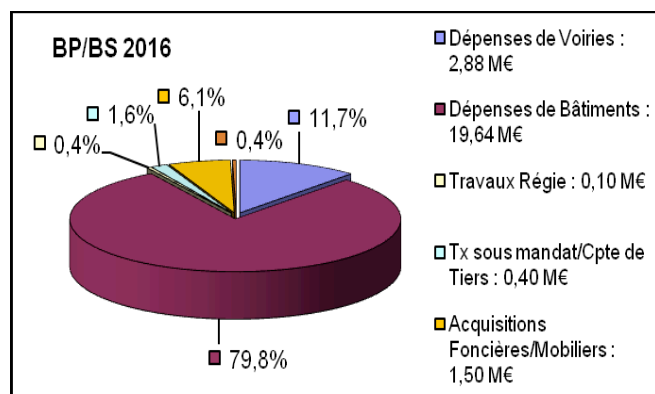
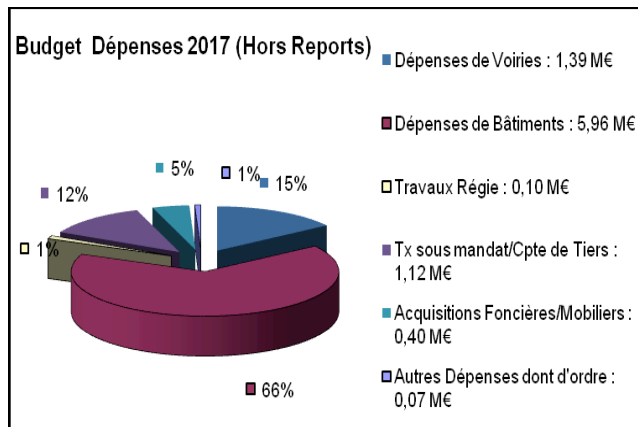
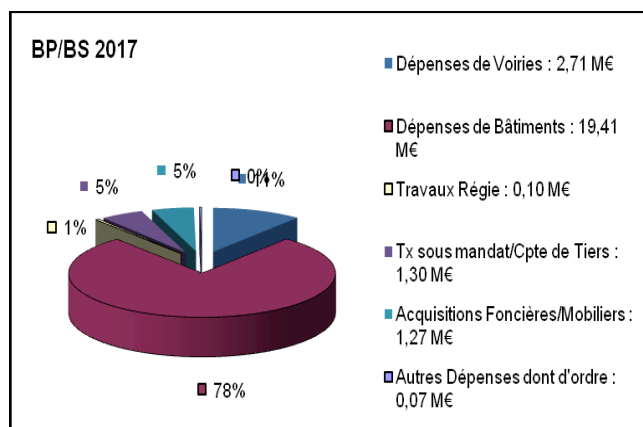
✓ Pas d'inscription nouvelle

(A noter, certains travaux initialement prévus au BP 2017 seront confiés à des entreprises et/ou annulés).

6°) Foncier : 0 €

✓ Pas d'inscription nouvelle.

Total Dépenses d'Investissement : 20 664 000 €



III - Conclusion :

➔ Après intégration de ce Budget Supplémentaire, le budget total de l'exercice 2017 est le suivant :

	BUDGET PRIMITIF 2017	DECISION MODIFICATIVE N°1 2017	TOTAL BUDGET EXERCICE 2017	POUR MEMOIRE BP/BS 2016
Pour le Fonctionnement	18 820 000	1 067 000	19 887 000	20 109 000
Pour l'Investissement	4 191 000	20 664 000	24 855 000	24 613 000
Soit un total de :	23 011 000	21 731 000	44 742 000	44 722 000

➔ Se répartissant comme suit pour la section d'Investissement - Dépenses
(hors reports/dépenses imprévues : 15 825 500 €) :

	Budget 2017	Total	Pour mémoire DOB BP 2017	Pour mémoire BP/BS 2016
Foncier	39 000 €		40 000 €	72 500 €
Matériels	363 700 €		200 000 €	353 000 €
Voirie (hors Trvx Jumelés AME)	1 385 000 €		1 160 000 €	1 515 000 €
Bâtiment (hors Médiathèque/Stand de tir)	5 964 500 €		2 500 000 €	4 740 000 €
Travaux en régie	100 000 €		100 000 €	100 000 €
AME (Participat° Voiries, Stand de tir)	1 096 000 €			194 000 €
Divers (Opér° patrimoniales, Dette CAF, Opéra° Tiers, TA)	81 300 €			90 000 €
		9 029 500 € (Dont 7 852 190 € d'équipt)		7 064 500 € (Dont 6 780 500 € d'équipt)

Pour mémoire, rappel des prévisions pour les investissements :

Enveloppe d'équipement	BP 2015	BP/BS 2015	BP 2016	BP/BS 2016	BP 2017	BP/BS 2017
Recettes hors excédents (FCTVA, TA, Subventions, Prélèvement)	4,56 M€	4,87 M€	3,13 M€	3,86 M€	3,44 M€	4,05 M€
Dépenses d'équipement (hors opérations sous mandat et reports)	5,27 M€	7,86 M€	3,80 M€	6,78 M€	4,00 M€	7,85 M€

En conclusion, ce Budget Supplémentaire, important pour la partie investissement, va permettre de financer le programme des travaux engagés, et ce, malgré les restrictions financières qui pèsent sur les communes depuis 2013 et devant l'incertitude des mesures fiscales à venir.

Il permet de finaliser :

Des provisions, notamment :

- ➔ pour la construction du Gymnase du Clos-Vinot (1 372 000 €),
- ➔ pour la réhabilitation de l'église de Saint Firmin hors orgue (463 000 €),
- ➔ pour la réhabilitation du Moulin Bardin (325 000 €),
- ➔ pour le rapatriement et l'aménagement Rue St Gabriel de l'ancien bâtiment Cerveau (223 000 €).

De compléter la provision pour la réhabilitation de l'école du Clos-Vinot élémentaire (1 265 000 €).

Mais également de poursuivre l'effort d'investissement orienté principalement sur les bâtiments (scolaires, sportifs, culturels...), sans oublier l'aménagement urbain (parking) Rue Saint Loup (150 000 €).

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette proposition de Décision Modificative N°1 de l'exercice 2017 du Budget Principal de la Ville.

Avis favorable des membres de la commission des Finances en date du 13 juin 2017